



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 21/12/2023  
Reçu en préfecture le 21/12/2023  
Publié le  
ID : 033-253306617-20231221-2023\_82-DE



Séance du 19 décembre 2023 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 12/12/2023

Etaients présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX	Ex	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	Ex	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	Ex	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	Ex	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	Ex	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	Ex	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	Ex	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT		Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH		Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD		Madame RUBIO	
Monsieur BLANC	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	Ex	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LOUBAT		Madame GADRAT	Ex	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER		Monsieur MIEYEVILLE	P	Monsieur BEDIS	Ex	Madame DELAUGE	
				Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	Ex	Monsieur DUBEAU	

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20231221-2023\_82-DE



Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

P = Présentiel

V = Visioconférence

PP = Présentiel partiel

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Richard BARBE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Fronsadais représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la Communauté de Communes du Fronsadais

Monsieur Patrice POTIER, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais représenté par Monsieur Georges MIEYEVILLE, Délégué suppléant de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Blaye, donne procuration à Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de Blaye,

Madame Jocelyne LEMOINE, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Gabi HOPER, Vice-Présidente du Smicval et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Madame Mireille CONTE-JAUBERT, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,  
Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,  
Monsieur Jean-Luc CANTET conseillé aux décideurs locaux.

Sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2023, 30 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

**DELIBERATION n° 2023 - 82**

**Objet:** Convention retraite CDG – délégation de gestion et accompagnement personnalisé des agents

**Rapporteur:** Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	48
Nombre de membre présents	30
Nombre de procurations	03
Nombre de votants	33

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 donnant aux centres de gestion de la fonction publique des prérogatives en matière de gestion des retraites des fonctionnaires titulaires affiliés à la CNRACL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique.

Considérant que les centres de gestion assurent des missions obligatoires pour les collectivités affiliées, une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite (article 23) mais aussi ils peuvent assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales (recueil, traitement et transmission aux régimes de retraites les données relatives à la carrière et aux cotisations agents, information aux actifs sur leurs droits à la retraite).

Considérant que les modalités de ces interventions et la contribution financière sont fixées par des conventions conclues avec le Centre de Gestion (article 24).

Considérant qu'à compter du 1er septembre 2020, le Centre de Gestion de la Gironde, à titre expérimental, propose aux agents actifs à moins de 5 ans d'une ouverture potentielle de droit à la retraite, un accompagnement individuel et personnalisé sur sa situation.

Considérant qu'en appui ou en complément du conseil de leur employeur, l'agent en activité dans une collectivité affiliée auprès du Centre de Gestion, peut solliciter le service Retraites pour une expertise complète de sa situation personnelle pour la retraite.

Considérant qu'ainsi, par délibération du 23 juin 2021, le Centre de Gestion de la Gironde crée une mission facultative complémentaire à la mission obligatoire d'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite comprenant :

- La gestion déléguée de la plateforme Pep's
- L'accompagnement personnalisé retraite

Considérant que véritable employeur engagé, le syndicat est tourné vers les femmes et les hommes qui contribuent au quotidien à la qualité du service public sur le territoire et à la démarche zero waste.

Considérant qu'au-delà de son obligation réglementaire, le Smicval accompagne au quotidien les agents dans leur démarche administrative en matière de mobilité (interne ou externe), de retraite.

Considérant qu'aujourd'hui, les agents sont accompagnés par un agent dans les démarches propres à leur carrière de fonctionnaire titulaire et ils peuvent à leur demande être accompagnés par la conseillère sociale pour tous les autres régimes de retraites.

Considérant que du fait du vieillissement naturel de sa population, le Smicval va devoir accompagner un nombre d'agent croissant. Comme détaillé ci-dessous, le personnel concerné par un départ à la retraite sous 14 ans :

	Agé de plus de 60 ans au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Agé de 56 à 59 ans au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Agé de 50 à 55 ans au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Agé de 45 à 50 ans au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
Agents dont un départ anticipé à la retraite est identifié	4	22	27	53
Agents dont un départ à l'âge légal est identifié	3	9	16	28
Total	7	31	43	81

Considérant que devant la complexité des différents régime retraite, de l'évolution des conditions d'attribution et des parcours professionnels singuliers des agents (mixant carrière privée, publique, longue ...), un accompagnement individualisé et personnalisé s'impose.

## II - Propositions d'adhérer à la convention retraite proposé par le Centre de Gestion de la gironde.

Considérant que le centre de Gestion facture ce service annuellement en fonction du nombre d'agents affiliés à la CNRACL au titre de l'année concernée. Au 31 décembre 2023, le Smicval comptera 199 agents affiliés à la CNRACL.

Dès lors le barème pour le Smicval sera de 3 980€ comme suit :

COLLECTIVITES / ETABLISSEMENTS PUBLICS NOMBRE D'AGENTS CNRACL	BAREME TARIFICATION EN EUROS PAR AN
150 à 199 agents	3 980
200 à 250 agents	5 000

L'adhésion s'appliquera à compter au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver la proposition d'adhésion à la convention retraite proposé par le Centre de Gestion de la gironde.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	33
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

### Article 1 :

D'approuver la proposition d'adhésion à la convention retraite proposée par le Centre de Gestion de la gironde comme détaillée ci-dessus.

### Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

### Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 19 décembre 2023



Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20231221-2023\_82-DE



Publié le : 21.12.2023

Le Secrétaire de séance,  
Michel VACHER



Signé électroniquement par : Michel VACHER  
Date de signature : 20/12/2023  
Qualité : Parapheur Michel VACHER SMICVAL